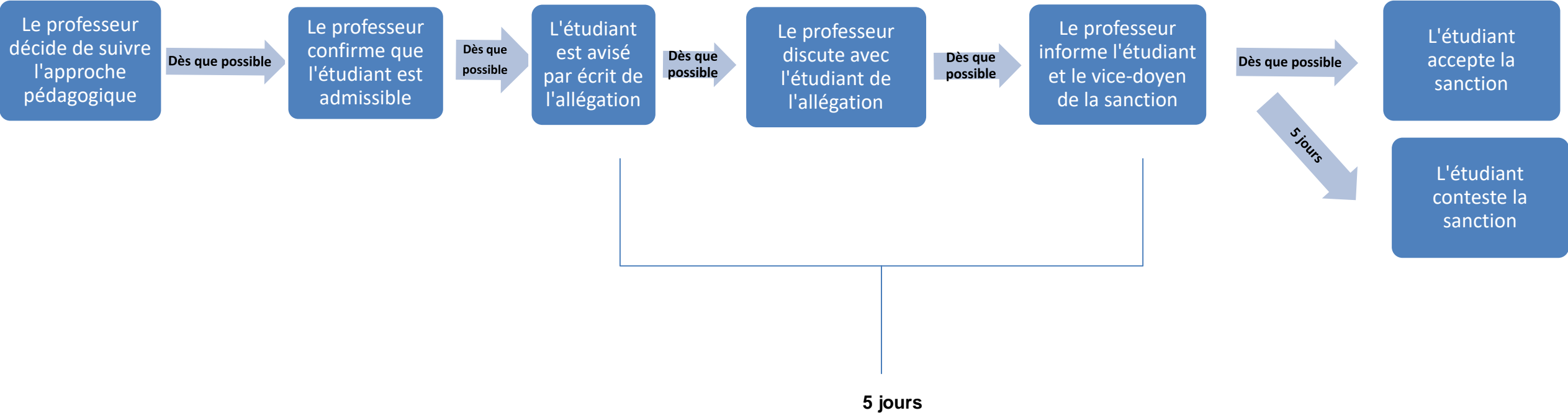
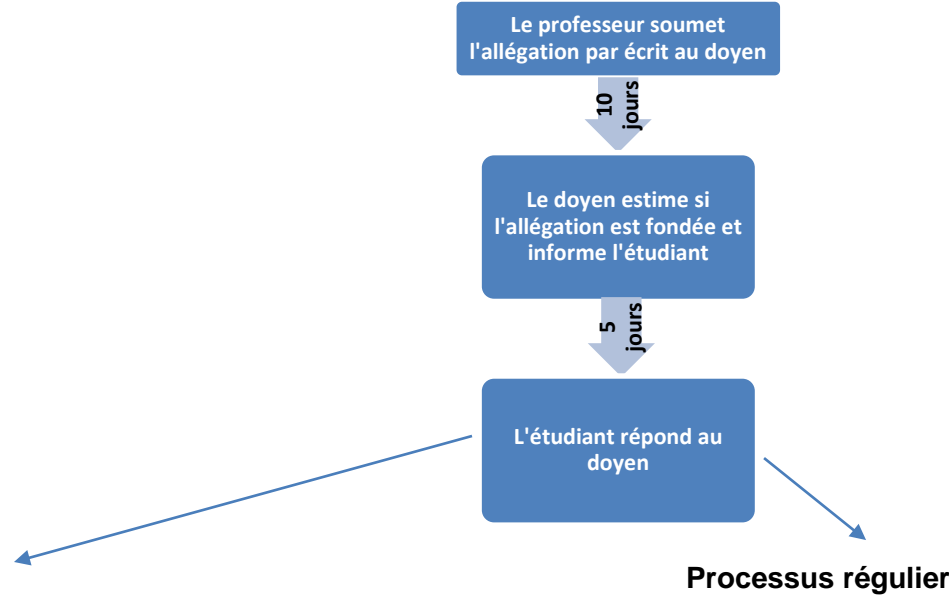


Processus de traitement des cas de fraude académique

Approche pédagogique



Approche disciplinaire



Processus accéléré

Étape	Délai
Une rencontre est tenue avec l'étudiant pour déterminer la/les sanction(s)	5 jours suivant la réponse de l'étudiant
L'étudiant signe l'entente	2 jours
Les résultats sont transmis au professeur et à la direction de l'unité scolaire	5 jours
L'étudiant interjette appel (le cas échéant)	10 jours suivant la signature de l'entente

Notes :

1. Le doyen = le doyen ou son représentant
2. Les délais sont présentés en jours ouvrables
3. Le texte du règlement a préséance sur l'information présentée dans ces tableaux

Processus régulier

Étape	Délai
Le doyen soumet le dossier au comité d'enquête	5 jours suivant la réponse de l'étudiant / le 6e jour après que l'étudiant a été informé de l'allégation /le jour même de l'arrêt du processus accéléré
L'étudiant soumet tout autre renseignement pertinent au comité d'enquête	10 jours
L'étudiant se présente devant le comité d'enquête	Prochaine séance du comité
Le comité d'enquête soumet sa recommandation au doyen	5 jours
Le doyen informe l'étudiant	5 jours
L'étudiant soumet des commentaires et toute nouvelle preuve, le cas échéant	10 jours
Le comité d'enquête révisé et resoumet son rapport, le cas échéant	5 days
Le Comité exécutif de la faculté examine le cas et décide de/recommande la/les sanction(s)	Prochaine séance du comité
L'étudiant reçoit la décision/recommandation	5 jours
L'étudiant interjette appel (le cas échéant)	10 jours